

## Ordonnances collectives (OC) retirées

La Direction des soins infirmiers a procédé à la recension des ordonnances collectives actives au CISSS de Lanaudière. À la suite d'une analyse approfondie, elles ont été classées de manière à être reconduites, révisées ou retirées. Le présent document fait état des **ordonnances collectives qui ont été retirées** ainsi que des raisons sur lesquelles se sont appuyées ces décisions.

Pour obtenir de plus amples informations concernant le champ d'exercice de l'infirmière et de ses activités réservées, référez-vous à l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec (OIIQ). Par contre, si une ordonnance médicale est émise, l'ordonnance individuelle prime sur la décision de l'infirmière.

LISTE DES OC RETIRÉES		APPARTENANCE		JUSTIFICATIONS
		NORD	SUD	
OCN 7	Ajustement de la warfarine et analyses de laboratoire	x	x	Pratique encadrée par une ordonnance collective nationale
OCN 0.5	Ajustement de la médication antihypertensive et examens paracliniques pour le suivi de l'hypertension artérielle	x	x	Pratique encadrée par une ordonnance collective nationale
OC 7.02	Thérapie lésions caractéristiques muguet du nourrisson	x		Pratique encadrée par la prescription infirmière
OCN 0.4	Ajustement antihyperglycémiants ou insuline et analyses de laboratoire pour suivi diabète type 2	x	x	Pratique encadrée par une ordonnance collective nationale
OC 4.28	Glycémie veineuse corréler résultat glycémie capillaire	x		Doublon
OC 6.01	Retrait agrafes postop chirurgie orthopédique	x		Activité réservée de l'infirmière - L'infirmière peut décider d'enlever les mèches, les sutures et les agrafes selon le type de plaie et son évolution.
OC 6.02	Application nitrate d'argent	x		Activité réservée de l'infirmière - L'infirmière peut décider de cautériser une plaie à l'aide du nitrate d'argent.
OC 2.41	Traitement bourgeon granulation ou saignement nitrate d'argent		x	
OC 6.04	Bandages et systèmes compression cas d'ulcère veineux ou mixte des MI	x		Activité réservée de l'infirmière - L'infirmière peut décider des bandages et des systèmes de compression à appliquer

LISTE DES OC RETIRÉES		APPARTENANCE		JUSTIFICATIONS
		NORD	SUD	
				dans les cas d'ulcères veineux, sans insuffisance artérielle concomitante en s'appuyant sur les valeurs des mesures de l'IPSCB.
OC 6.05	Thérapie par pression négative (TPN)	x		Activité réservée de l'infirmière - L'infirmière peut décider d'appliquer certaines modalités adjuvantes telles la thérapie par pression négative.
OC 6.06	Débrider les plaies	x		Activité réservée de l'infirmière - L'infirmière peut décider de procéder à la scarification d'une escarre afin d'accélérer le débridement autolytique ou enzymatique.
OC 6.08	Retirer sutures et agrafes	x		Activité réservée de l'infirmière - L'infirmière peut décider d'enlever les mèches, les sutures et les agrafes selon le type de plaie et son évolution.
OC 6.08	Retrait sutures ou agrafes		x	
OCN 0.6	Ajustement des hypolipémiants et analyses de laboratoire pour suivi de la dyslipidémie	x		Pratique encadrée par une ordonnance collective nationale
OC 13.01	Changer tube ou bouton de gastronomie	x		Activité réservée de l'infirmière - L'infirmière peut effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes en appliquant des techniques invasives, dont les soins de gastrostomie.
OC 1.23	Contraception orale d'urgence	x		Pratique encadrée par la prescription infirmière
OC 6.03	Initier COU PLAN B		x	

LISTE DES OC RETIRÉES		APPARTENANCE		JUSTIFICATIONS
		NORD	SUD	
OC 3.05	Initier contraception hormonale ou par stérilet	x		Pratique encadrée par la prescription infirmière
OC 3.23	Initier la contraception hormonale		x	
OC 11.03	Initier lavage vésical	x		Activité réservée de l'infirmière - L'infirmière peut effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes en appliquant des techniques invasives, dont l'irrigation vésicale continue.
OC 11.01	Installation cathéter vésical coudé homme	x		Activité permise de l'infirmière - Si l'ordonnance médicale ne précise pas un type de cathéter à utiliser, l'infirmière peut le déterminer selon son jugement clinique.
OC 2.01	Installation accès veineux avant procédure imagerie médicale	x		Activité réservée de l'infirmière - L'infirmière peut appliquer des techniques invasives en installant un accès veineux lorsque la situation le requiert.
OC 2.19	Installation microperfuseur; ordonnance permanente, pré examen		x	
OC 2.09	Irriguer voie intraveineuse		x	Activité réservée de l'infirmière - L'infirmière peut appliquer des techniques invasives en irrigant un accès veineux.
OC 1.14	Préparation endoscopie (installer soluté) 1986 ordonnance permanente.		x	Contenu désuet : ancien établissement
OC 3.09	Ajuster le dosage d'un inhibiteur de la cholinestérase dans le traitement de la démence	x		Pratique encadrée par L'INESSS
OC 1.17	Application base hydratante	x		Activité réservée de l'infirmière

LISTE DES OC RETIRÉES		APPARTENANCE		JUSTIFICATIONS
		NORD	SUD	
OC 7.04	Initier la thérapie pour des lésions eczémateuses chez l'enfant 0-5 ans (GLAXAL BASE)	x		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'infirmière peut décider de l'utilisation de produits pour traiter une altération de la peau et des téguments.</li> </ul> Procédure pour s'en procurer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre le produit au commun et l'inscrire au PTI.</li> </ul>
OC 7.02	Thérapie lésions caractéristiques muguet	x		Pratique encadrée par la prescription infirmière
OC 3.06	Traitement pédiculose	x		Pratique encadrée par la prescription infirmière
OC 7.01	Thérapie érythème fessier associé Candida albicans	x		Pratique encadrée par la prescription infirmière
OC 1	Initier multivitamines avec acide folique	x	x	Pratique encadrée par la prescription infirmière
OC 7.03	Thérapie supplément vitaminique	x		Pratique encadrée par la prescription infirmière
OC 9.04	Instillation trachéobronchique	x		Activité réservée de l'infirmière <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'infirmière peut effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes en appliquant des techniques invasives, dont l'aspiration des sécrétions trachéales et l'instillation.</li> </ul>
OC 10.08	Administration O <sub>2</sub> usager avec dyspnée légère	x		Pratique encadrée par une autre OC
OC 10.20	Suivi statut vaccinal	x		Pratique encadrée par le protocole d'immunisation du Québec (PIQ)

LISTE DES OC RETIRÉES		APPARTENANCE		JUSTIFICATIONS
		NORD	SUD	
OC 10.19	Convulsions per dialyse	x		Les médicaments de niveau d'alerte élevée (MNAE) ou à haut risque ne peuvent être inclus dans une OC
OC 10.09	Soulagement céphalées douleurs ou anxiété	x		Les médicaments de niveau d'alerte élevée (MNAE) ou à haut risque ne peuvent être inclus dans une OC
OC 9.02	Interventions stabilisent état usager MPOC		x	Pratique encadrée par une ordonnance collective nationale.
OC 10.01	Recommander achat bandelettes et lancettes glycémies capillaires		x	Loi 31
OC 3.24	Mesures Dx ITSS		x	Pratique encadrée par la prescription infirmière
OC 3.25	Traitement chlamydia ou gonococcique		x	Pratique encadrée par la prescription infirmière
OC 7.03	Requêtes endoscopie		x	Ce n'est pas une OC
OC 7.04	Requêtes imagerie médicale		x	Ce n'est pas une OC
OC 7.07	Requêtes électrophysiologie cardiaque		x	Ce n'est pas une OC
OC 7.08	Requêtes électrophysiologie respiratoire		x	Ce n'est pas une OC
OC 1.01	Exercices inspiratoires post op Respirex		x	Contenu désuet
OC 2.13	Déterminer débit pour TVO		x	Contenu désuet
OC 2.16	Soluté sur main ou pied en TVO		x	Pratique devant être encadrée par une ordonnance individuelle

LISTE DES OC RETIRÉES		APPARTENANCE		JUSTIFICATIONS
		NORD	SUD	
OC 2.33	Vaccin anti influenza virion fragmenté		x	Champ d'exercice de l'infirmière
OC 1.25	Administration Lorazépam préop		x	Les médicaments de niveau d'alerte élevée (MNAE) ou à haut risque ne peuvent être inclus dans une OC
OC 2.07	Administration anticonvulsivant		x	Non disponible
OC 14.04	Thérapie crevasses mamelons	x		Contenu désuet
OC 8.08	Traiter crise convulsive		x	Les médicaments de niveau d'alerte élevée (MNAE) ou à haut risque ne peuvent être inclus dans une OC
OC 8.22	Médication per os céphalée		x	Les médicaments de niveau d'alerte élevée (MNAE) ou à haut risque ne peuvent être inclus dans une OC
OC 4.07	Demander un électrocardiogramme	x		Activité réservée de l'infirmière - L'infirmière peut demander ou effectuer certains tests sans devoir obtenir une ordonnance individuelle ou collective. Par exemple, à la suite de son évaluation, elle pourrait effectuer elle-même un ECG.
OC 6.14	Initier un électrocardiogramme (ECG)		x	
OC 1.01	Lidocaïne cathéter vésical homme	x		Activité réservée de l'infirmière - Les infirmières peuvent recommander et administrer des médicaments en vente libre, notamment la lidocaïne (EMLA).  Procédure pour s'en procurer : - Prendre le produit au commun et l'inscrire au FADM avec l'heure d'administration.
OC 2.51	Lidocaïne 2 % méat urinaire		x	
OC 6.1	Application topique EMLA	x		
OC 3.19	Anesthésique topique AMETOP tétracaïne		x	

LISTE DES OC RETIRÉES		APPARTENANCE		JUSTIFICATIONS
		NORD	SUD	
OC 44	Initier une formule sanguine complète lors d'une suspicion de thrombocytopénie immunitaire prothromotique induite par le vaccin (Astrazeneca ou covishield)	x	x	Contenu désuet
OC 18	Administrer de l'onguent ophtalmique d'érythromycine chez le nouveau-né	x	x	Contenu désuet